

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 445

Artikel: Cincera : une mystérieuse impunité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans cette perspective, on doit cependant aussitôt et dans le même temps admettre que la volonté de « schisme » affirmée par les syndiqués valaisans est une lourde défaite pour les partisans de Manifeste 77, divisés du reste sur ce point.

La montée de Manifeste 77 en Suisse romande depuis des mois était porteuse de grands espoirs : nul doute que les revendications (appuyées par plus de 2000 signataires) touchant au fonctionnement de la démocratie à l'intérieur de la FTMH étaient justifiées au point d'imposer une action forte et de grande envergure. Le refus de la direction de la plus grande organisation syndicale du pays d'organiser rapidement un débat à une grande échelle, ses tentatives de tous genres pour étouffer la voix du Manifeste, son parti-pris de régler la question par une succession de coups de force, ce climat déterioré ne prouvait-il pas qu'il était grand temps de porter le fer dans une plaie depuis trop longtemps ouverte ? Le mouvement syndical dans son entier ne pouvait qu'y gagner en crédibilité.

Les signataires de Manifeste 77 semblaient jusqu'ici résolus à ne pas se laisser intimider, à aller jusqu'au bout des réunions entre « délégations » (un rendez-vous était pris encore pour ce mois) qui devaient aboutir prochainement à une assemblée extraordinaire des délégués sur le sujet. Encore tout récemment, au plus fort de la fusion, dans une lettre adressée au Comité fédératif de la FTMH après le licenciement de Monthey, ne mâchant pas leurs mots, ils réaffirmaient tout de même leur volonté de réformer le syndicat de l'intérieur (existe-t-il du reste une autre façon d'entreprendre cette tâche !). Nous citons : « (...) Dans ces conditions, nous ne pouvons être d'accord avec l'opération de police menée contre le secrétaire de la Fédération à Monthey, avec le concours d'un véritable « commando » de secrétaires centraux. Ces méthodes qui s'apparentent à celles du pire patronat, sont inadmissibles à l'intérieur de notre syndicat. Nous pensons que toute cette affaire doit être discutée au plus vite avec la volonté de renoncer à toutes représailles,

avec le souci de défendre la démocratie syndicale et l'unité de la FTMH. »

Quelle que soit la responsabilité de la direction de la FTMH dans cette course vers le « point de non-retour » montheysan, quelle qu'ait été l'ampleur de la tâche qui restait à accomplir pour que Manifeste 77 porte ses fruits à l'intérieur de la FTMH, les partisans de ce dernier pas franchi ce week-end vers le « schisme » compromettent gravement une des chances les plus sérieuses de renouveau syndical apparues dans notre pays depuis longtemps. Une réactivation de la démocratie à travers les 83 sections de la FTMH n'était-elle pas le gage d'un changement radical dans l'action de l'organisation, retrouvant un sens hors de la concertation au sommet entre « partenaires sociaux » ?

Cincera : une mystérieuse impunité

L'« affaire » Cincera sombre peu à peu dans l'oubli. Les derniers gros titres ayant un rapport avec cet officier de l'armée suisse malade de la chasse au gauchiste datent de la confession publique de deux de ses mouchards patentés (DP 429) et repentis, qui dévoilèrent à l'époque tout ce qu'ils savaient de Cincera alias César.

Nul doute que, sous une forme ou sous une autre, ce « détective » forcené ait retrouvé aujourd'hui le soutien financier de ses correspondants ! Il reste que si pour l'opinion cette affaire a perdu l'attrait de la nouveauté, elle est toujours d'actualité dans le domaine judiciaire. Et c'est même là qu'elle prend les couleurs aujourd'hui les moins reluisantes. D'un côté, la justice se fait quasiment expéditive, de l'autre elle tergiverse, elle hésite, elle enterre. Des détails ¹.

On se souvient que pendant une semaine après que leurs activités aient été mises à jour par le Manifeste démocratique, Cincera et ses amis eu-

¹ Voir aussi « Zeitsdienst » No 60 (c. p. 195, 8025 Zurich), entre autres.

rent tout loisir de transvaser leurs archives dans des lieux connus d'eux seuls; et c'est seulement après ces sept longs jours que furent apposés les scellés... Mais le scandale ne s'arrêta pas là : ce n'est que près d'une année plus tard, le 5 décembre 1977, que le tribunal de district de Zurich décida de rompre ces scellés pour poursuivre l'enquête sur les activités de Cincera ! Ce dernier fit comme de juste immédiatement appel de cette décision... et le petit jeu se poursuivra jusque devant le Tribunal fédéral.

Pendant ce temps, on se hâtait de traduire en justice les trois membres de Manifeste démocratique qui avait révélé le pot-aux-roses. Sanction judiciaire sans délai : le 20 septembre 1977, le même tribunal de district prononçait des peines allant de 18 à 35 jours d'emprisonnement (avec sursis) à l'encontre de ces trois militants. Contrairement à l'attente de certains, les frais du procès (couverts pour la moitié par la vente du « dossier Cincera », pour un quart par des contributions volontaires de sympathisants et pour un dernier quart par une collecte spéciale — ccp 80-48 476, Manifeste démocratique, mention « pour le procès ») ne réduisaient pas le Manifeste démocratique au silence. Il continuait son action, dénonçant par exemple l'impunité incompréhensible dont jouissait, et dont jouit encore Cincera.

Et on constate que plaintes et enquêtes diverses dorment dans les tiroirs (quand les enquêtes sont simplement ouvertes : les liens de Cincera avec ses informateurs militaires restent intouchables). Une exception; le 13 septembre dernier, le tribunal zurichois libérait le chef du personnel du Burghölzli de l'accusation d'avoir livré des pièces officielles à une personne extérieure à la clinique. Pour ne prendre que ces quelques exemples, dans trois autres cas on n'en finit pas d'enquêter : ces informations de la Banque cantonale bernoise, cette liste d'objecteurs de conscience, cet échange de correspondance entre le commandant d'une école de recrues et le père d'une recrue, tous documents mystérieusement parvenus chez Cincera... La justice suit-elle vraiment son cours ?